

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 22 JUIN 2023

Convocations adressées le : Vendredi 16 juin 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 9

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Lionel AUDIGER ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;
Filipe FERREIRA – POUSOS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ;
Franck MAZET ; Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Néant

Suppléants sans voix délibérative :

Emmanuel DUMENIL.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Christian BONNARD ; Cédric DE OLIVEIRA ; Michel GILLOT ; Sébastien MARAIS ;
Brigitte PINEAU ; Patrick LEFRANCOIS ; Régis SALIC ; Gérard SERER ;

Secrétaire de séance :

Armelle GALLOT – LAVALLEE

C 23/06/04 - TRANSPORT – APPROBATION DE LA CONVENTION PARKING
RELAIS HEURE TRANQUILLE

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, présente le rapport suivant :

Depuis le 31 août 2013, la première ligne de tramway de l'agglomération tourangelle dessert le Quartier des 2 Lions dont l'aménagement est confié, par voie de concession, par la Ville de Tours à la SET. Pour les besoins du tramway, il est nécessaire de maintenir un parking-relais (P+R) en lien avec la station tramway « L'Heure tranquille ».

Dans le cadre de la concession d'aménagement du Quartier des 2 Lions, la SET est propriétaire d'un parking de 997 places.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine loue, depuis 2013, les espaces nécessaires au parking-relais.

La SET loue au Syndicat, dans le parking Ciel en Arc, 90 places de stationnement, qui sont affectées à l'usage de parking-relais pour les clients abonnés ou occasionnels du réseau de transport. Un tarif spécifique est appliqué aux usagers du P+R. Ces recettes sont perçues par l'exploitant du réseau de transport urbain et reversées au Syndicat.

La convention en cours pour ce parking-relais arrive à échéance le 31 août 2023, il convient donc la renouveler.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention Parking-Relais Heure tranquille ainsi que tout documents y afférents.

- **ACTE** que le montant dû est prévu au budget fonctionnement du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Le secrétaire de séance,

Pour le Président et par
délégation,
La Directrice,



Armelle GALLOT – LAVALLEE



Laurence MARIN